



Arrêté n°129/2026

Portant prolongation de l'interdiction d'accès à la forêt domaniale située sur le territoire de la commune en raison des risques consécutifs aux intempéries et durant les travaux de sécurisation

Le Maire de la Commune de TRELON,

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le code forestier ;

Considérant que les intempéries survenues le 28 juin 2026 ont provoqué d'importants dégâts dans la forêt domaniale de (arbres déracinés, branches cassées, arbres fragilisés) ;

Considérant que ces dégâts présentent un danger grave et imminent pour les personnes ;

Considérant que le Maire est compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté et la salubrité publique sur le territoire de la commune ;

Considérant que des travaux de reconnaissance et de sécurisation des arbres endommagés doivent être réalisés ;

Considérant que les arrêtés de circulation sur les sentiers des forêts de l'Abbé ValJoly et de Fourmies sont maintenus jusqu'au 15 juillet 2026,

Considérant l'arrêté n°119/2026,

ARRÊTE

Article 1 :

L'interdiction d'accès à la forêt domaniale située sur le territoire de la commune à toute personne (piétons, cyclistes, cavaliers, véhicules motorisés et non motorisés) à l'exception des services de secours, des forces de l'ordre, des agents de l'Office National des Forêts et des entreprises mandatées pour les travaux, est prolongée jusqu'au 15 juillet 2026.

Article 2 :

Cette prolongation est applicable à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 15 juillet 2026.

Article 3 :

Une signalisation sera mise en place aux principaux accès à la forêt afin d'informer le public.

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe
- Madame la directrice de l'Office Nationale des Forêts – Agence de Lille
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Trélon

Trélon, le 10 juillet 2026

Le Maire,

Pour le Maire empêché,



Oliver FOSSÉ